



Droit de paternité pour l'heritage

Par **charlie chauvin**, le **16/06/2010** à **16:21**

Bonjour,

voila je suis sèparé depuis 6 ans .nous ne somme jamais passer devant un juge (separation alambique et n'avons pas etait marié). Mon ex c'est marié elle a construit mais n' a pas reussit a avoir d'autre enfant. Il sont venue me demander le droit d'adoptant de mes enfant, car pour l 'heritage, ils ne veulent pas laissez la part de sont marie a sa famille? mais la laissez a mes enfant. Ils me disent que c 'est la seule solution qu'ils ont trouvé avec le notaire.Moi je ne suis pas d'accord' est ce qu'il y a une autre solution je sais pas mettre la maison que au nom de mon ex ? et mes droit de père si je doit prendre une décision est ce que la sienne devra compter? SI IL Y A UNE AUTRE SOLUTION DITE LE MOI MERCI POUR VOTRE REPONSE.